

N°20/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2025

OBJET : Adoption du budget primitif 2025 - COMMUNE

Le quatre avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Isabelle GARBATI

Convocation en date du : 10 mars 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSE : BARBAN Daniel (pouvoir donné à CATELAN Thierry)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu l'approbation du compte de gestion,

Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2025, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 382 821,67 €	1 382 821,67 €
Investissement	3 594 015,62 €	3 594 015,62 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le budget primitif 2025, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN




COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr